

PROCÉDURE RELATIVE À LA GARANTIE CAMOPLAST CHENILLES DE MOTONEIGE POUR LE MARCHÉ DE REMPLACEMENT

- 1 Dès le constat d'un défaut sur une chenille, l'acheteur doit communiquer avec le concessionnaire qui lui a vendu celle-ci.
- 2 Le concessionnaire communique avec le Service à la clientèle du distributeur pour l'informer du défaut.
- 3 Le Service à la clientèle du distributeur envoie au concessionnaire un formulaire de réclamation à remplir.
- 4 Le concessionnaire et l'acheteur remplissent le formulaire au complet, en fournissant notamment une description du problème ainsi que de bonnes photos numériques de la chenille et le retourne au Service à la clientèle du distributeur.
- 5 Le Service à la clientèle du distributeur transmet le formulaire dûment rempli et les photos à Camso inc. ("Camso").
- 6 Camso examine le formulaire de réclamation et les photos et prend une décision en ce qui a trait à la garantie (oui, une inspection est requise/ non, le problème signalé n'est pas couvert par la garantie).
- 7 Si la chenille est considérée comme ayant un défaut qui est probablement couvert par la garantie, Camso communique avec le Service à la clientèle du distributeur avec un numéro d'autorisation de retour de la marchandise afin de permettre le retour de la chenille pour inspection.
- 8 Le concessionnaire retourne la chenille directement à Camso (voir ci-contre pour les adresses; les concessionnaires canadiens doivent expédier les chenilles à l'adresse canadienne et les concessionnaires américains, à l'adresse américaine). Veuillez noter que les chenilles retournées sans le numéro d'autorisation de retour de la marchandise inscrit sur la boîte ou sur l'étiquette peuvent être refusées par Camso. Camso ne couvre pas les frais de retour des chenilles et ne fournit pas d'étiquettes de rappel.

Après avoir inspecté la chenille pour confirmer que le problème est un défaut couvert par la garantie, Camso émet un crédit au distributeur correspondant au prix de la chenille. À son tour, le distributeur doit accorder un crédit approprié au concessionnaire qui le transmettra à l'acheteur.

Si la chenille n'est pas couverte par la garantie, Camso demande au distributeur de communiquer avec le concessionnaire pour déterminer ce que l'acheteur souhaite faire de la chenille. En l'absence de réponse dans les dix jours, la chenille est automatiquement retournée sans frais au distributeur.

ADRESSE AU CANADA

Camso
2675, rue MacPherson
Magog QC J1X 0E6

819-868-1500

ADRESSE AUX ÉTATS-UNIS

Camso
1 Martina Circle
Plattsburgh NY 12901

518-562-4430

Important

1. **Seules les chenilles achetées auprès d'un concessionnaire autorisé sont couvertes par la garantie.**
2. **Aux fins de la garantie, Camso ne prendra en considération que les réclamations concernant des chenilles achetées pendant la période de garantie de deux ans. Un reçu de vente est requis pour les chenilles de plus de deux ans achetées durant les deux dernières années.**
3. **Les distributeurs ne peuvent pas émettre de crédit avant de connaître la décision finale de Camso .**
4. **Les concessionnaires ne peuvent pas remplacer les chenilles ou d'autres éléments couverts par la garantie avant de recevoir la décision finale de Camoplast.**

©Camso

Camso représente le meilleur de Camoplast et de Solideal.
Pour continuer d'avancer tout en restant fidèles à notre passé,
nous sommes maintenant Camso et nous sommes libérés de la route.